DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

Au coeur de l'île, rayonne!
COMMUNE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

AFFAIRE N°2025-CM/106 : CONCOURS AUX ASSOCIATIONS – SUBVENTION D'EQUILIBRE POUR LE CLUB DE NATATION LES Z'ANGUILLES DE SALAZIE

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 26 novembre 2025.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 19 novembre 2025.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 23
Absents : 06
Représentés : 2
Total des votes : 25

Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE Ile de la Réunion

L'an deux mille vingt-cinq, le 25 novembre, le conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Présents : PAPAYA Sidoleine - DAMOUR Marcel – ELISABETH Marie Jeanne - LUCILLY Harry – GEVIA Marie Catherine - MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie – FOUASSIN Stéphane – PAUSE Jean Claude - FANNIO Anaïs – TECHER Sophie - GARRYER Patrick – MAZAGRAN Daniella – TECHER Paulin - PADRE Hermina - BRANCALIN Sandrine – BOYER Laurent – SINAPIN Marie Jacqueline – CHARLEMAGNE Jules Thierry – ROBERT Laurencine – DE LAMOTHE Jean Bernard – ACTIF Jean Pierre - SISAHAYE Teddy.

Absents : VIADERE Marie Ange – MAILLOT Yann – RAYAPIN Marie Kenny – ECLAPIER Eric – ELISABETH Karine - PAPAYA Mélissa.

Absents représentés : RAYAPIN Marie Kenny (procuration donnée à ROBERT Laurencine) – ECLAPIER Eric (procuration donnée à SISAHAYE Teddy).

Secrétaire de séance : FANNIO Anaïs

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 05/12/2025

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20251125-DCM-2025-106-DE
Date de télétransmission : 04/12/2025
Date de réception préfecture : 04/12/2025

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

Le compte de résultat du Club de nation « Les Z'anguilles de Salazie », validé lors de son assemblée générale le 26 mai dernier, présente un léger déficit de 2 887.00 € au titre de l'année 2024.

Ce résultat s'explique par la diminution des recettes ; amenuisement des aides de l'Etat et non renouvellement des adhésions en raison de l'inflation qui a contraint certaines familles de faire l'impasse sur leur budget loisirs.

C'est pour ces raisons que le Club de natation « Les Z'anguilles de Salazie » sollicite le concours de la collectivité pour l'obtention d'une subvention d'équilibre, qui lui permettra de redémarrer la nouvelle saison sportive en toute quiétude et d'anticiper sur la pérennisation de l'emploi de la secrétaire en contrat d'apprentissage jusqu'à 2026.

Compte tenu des résultats du club et les activités de loisirs proposées aux administrés, la collectivité souhaite répondre favorablement à la requête du club par l'octroi d'une subvention d'équilibre de 2 800.00 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu le CGCT,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité - 25 voix pour :**

ARTICLE 1 :

- **D'autoriser l'attribution d'une subvention d'équilibre de 2 800.00 € au Club de natation « Les Z'anguilles de Salazie ».**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2025 chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

.....

.....

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

FANNIO Anaïs

Pour copie conforme,
Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

MAIRIE DE SALAZIE

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20251125-DCM-2025-106-DE
Date de télétransmission : 04/12/2025
Date de réception préfecture : 04/12/2025